

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 93 (1995)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Golay, en fonction depuis l'automne 1994, et un second professeur chargé de la chaire de topométrie. La nomination de ce dernier interviendra en janvier 1995.

La SSMAF, agissant pour le compte de la Conférence de coordination I (CC I) des associations des professions de niveau universitaire, a soumis aux directions des deux écoles polytechniques la proposition qu'au sein de chacune d'elles soit constitué un organe de contact permanent formé de quatre professeurs et de quatre praticiens. Ce groupe se réunirait périodiquement pour examiner des problèmes touchant l'enseignement et la recherche, et pourrait être invité à prendre position sur les questions du plan d'études et du nom de la profession. Pour siéger au sein du conseil des EPF, qui compte neuf membres, la CC I a proposé la candidature de notre collègue J.-L. Horisberger. On attend les réactions.

4. Ecoles d'ingénieurs IBB et EINEV (P. Gfeller)

Les contacts avec les deux écoles sont bons. Leur contribution à la formation complémentaire des professionnels de notre branche est particulièrement appréciée. Nous les en remercions. Les problèmes de délimitation des voies de formation entre l'EPF et les écoles d'ingénieurs ne sont pas encore résolus. La mise au point de la loi sur les hautes écoles spécialisées devrait permettre d'éclaircir

la question. Pour le reste, nous vous renvoyons aux rapports concernant les écoles publiés dans ce numéro du MPG.

5. Formation des apprentis (R. Jaquier)

Deux questions essentielles ont préoccupé le comité central durant l'année 1994 :

1. Comment améliorer, vis à vis de l'OFIAMT, la coordination de la formation des apprentis dessinateurs-géomètres entre les trois associations professionnelles (SSMAF/SVVK, GP-MGR/FKV-STV, ASPM/VSVF), dans trois régions linguistiques, avec de surcroît plusieurs centres de formation organisés différemment ?
2. Est-il nécessaire de réviser le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage ?

A la première question, le Président Paul Gfeller a apporté une réponse très constructive en proposant que la commission de surveillance des cours d'introduction assume cette tâche. Après une consultation préalable en 1993, les trois associations en ont accepté le principe. Un groupe de travail a défini les nouvelles compétences de cette commission qui seront les suivantes :

- a) Devenir un lieu d'échange d'expériences entre les trois régions linguistiques et leurs centres de formation professionnelle respectifs.

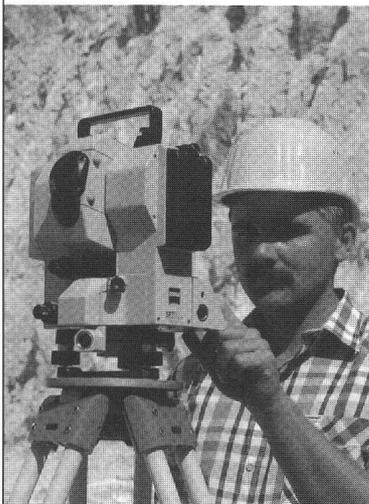
- b) Proposer des idées directrices et novatrices en matière de formation.
- c) Suivre attentivement l'introduction de la maturité professionnelle technique.
- d) Etre chargée de missions spéciales par les associations ou par l'OFIAMT.

Par contre, les commissions paritaires d'apprentissage gardent toute leur importance et toutes leurs attributions dans chaque région linguistique.

La commission de surveillance s'est réunie une première fois en septembre 1994, en complétant tout d'abord son effectif à treize membres, afin d'être parfaitement représentative des trois associations, des trois régions linguistiques et des centres de formation, ce qui n'est pas une équation simple ! Elle a brossé un tour d'horizon de l'organisation des cours d'introduction sur le plan suisse, organisation que le représentant de l'OFIAMT a jugée tout à fait conforme aux exigences légales, à part deux lacunes locales qui sont comblées à ce jour. La commission suit également avec intérêt le projet d'ouverture d'une classe pour apprentis au Centre professionnel du littoral neuchâtelois, en automne 1995, ce qui amènerait les apprentis de l'Arc jurassien à quitter l'Ecole professionnelle de Lausanne. Ainsi, les cours d'introduction et professionnels seraient organisés à Neuchâtel, dans le cadre d'un tronc commun du secteur de la construction, ce qui offre une ouverture nouvelle aux futurs titulaires du CFC qui désirent

Universal-Tachymeter Rec Elta® RL

Reflektorlos messen



Mit dem Universal-Tachymeter Rec Elta® RL von Carl Zeiss haben Sie die Wahl:

- ob Sie ohne Reflektor oder
- ob Sie herkömmlich messen wollen.

Mit Prismen gewährleistet das integrierte, schnelle Impuls-Messverfahren selbst bei schlechten Sichtbedingungen zuverlässige Ergebnisse auch über grosse Distanzen. Die Vorteile reflektorlosen Messens zeigen sich beispielsweise beim Bestimmen unzugänglicher Messpunkte. Oder wenn die Topographie wirtschaftlich aufgenommen werden muss, oder falls bewegte Objekte erfasst werden müssen.

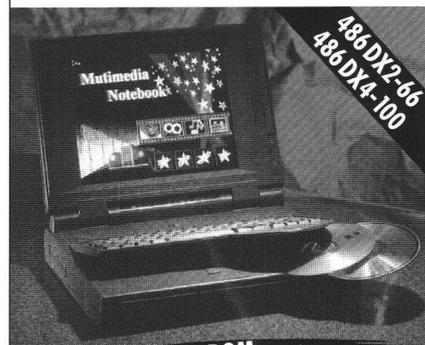
Wir würden gern mit Ihnen über die vielen Einsatzmöglichkeiten des Rec Elta® RL sprechen. Verlangen Sie weitere Unterlagen.

GeoASTOR

VERMESSUNGSTECHNIK

GeoASTOR AG
Zürichstrasse 59a · CH-8840 Einsiedeln
Tel. 055 / 52 75 90 · Fax 055 / 52 75 91

Multimedia wird portabel



Inkl. CD-ROM,
Sound Blaster, Lautsprecher

TEL COM

10 JAHRE

Hängertenstrasse 3 · 8104 Weiningen
Telefon 01/750 66 00 · Fax 01/750 66 16